

 **1 Jour** (7h30)

Tarifs

800 €TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

550 €TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM.

450 €TTC pour les membres du CESAM.

Format

Distanciel ou **présentiel à Paris** dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur

Franck DOLLFUS • Asterias Avocats

Session

14 septembre 2023

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance ;
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur ;
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance ;
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expédition traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun

 **Contact :** mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

Objectifs opérationnels

Connaissance des règles de fonctionnement du marché belge et des garanties utilisées.

Pouvoir conseiller le client.

Méthodes pédagogiques

- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire en fin de formation.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

INTRODUCTION

LE CADRE LÉGAL ET LES ACTEURS

- Cadre juridique :
 - La loi sur les assurances maritimes ;
 - La police d'Anvers.
- Acteurs : les assureurs, agents et courtiers.

LA RÉFORME AVORTÉE

- Les raisons d'une révision.
- Les raisons d'un échec.

LES GARANTIES UTILISÉES - COMPARAISON

- Analyse des garanties utilisées.

CONCLUSION